

PROPOSITION DE RESOLUTION

« Proposition de résolution visant à promouvoir la représentation des femmes au sein des conseils d'administration des entités, publiques et privées, dépendant de l'Etat ».

Exposé des motifs

Engagé avec détermination contre toutes les formes de discrimination, le Conseil National œuvre, avec détermination, contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

A cet égard, dès le mois d'août 2018, les Conseillers Nationaux ont demandé au Gouvernement, la création d'un poste de déléguée interministérielle pour le droit des femmes, seul à même d'assurer une coordination transversale sur cette question, qui concerne des services relevant de différents Départements ministériels du Gouvernement. L'objectif était de rendre plus efficaces les mesures visant à promouvoir l'exercice des droits de la femme à Monaco et de mieux lutter contre les violences et le harcèlement. En réponse, le Gouvernement informait l'Assemblée, en novembre 2018, de la création, par l'Ordonnance Souveraine n° 7.178 du 25 octobre 2018, d'un Comité pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes.

Ce Comité, chargé d'assurer la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et mesures nationales prises afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que de prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discriminations à l'égard des femmes, est ainsi devenu, aux côtés du Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation, un acteur incontournable du dispositif monégasque en la matière.

Malgré ces progrès, force est de constater que ces inégalités demeurent encore de nos jours, notamment dans le monde du travail. Le dernier focus de l'I.M.S.E.E. sur la place des femmes dans le monde de l'entreprise, du mois de juillet 2019, en témoigne. Elles sont, parmi les dirigeants, d'après cet Institut, trois sur dix dans les SARL et 21,4 % dans les sociétés anonymes monégasques.

C'est pourquoi le Conseil National, au travers de la présente Résolution, souhaite envoyer un signal fort au Gouvernement, afin que l'Etat prenne de nouvelles mesures pour réduire ces inégalités et tendre davantage vers une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des entités publiques, associatives et privées, dépendant de l'Etat. En effet, il paraît aujourd'hui essentiel d'accélérer la participation effective des femmes, de l'analyse jusqu'à la prise de décision, dans l'optimisation des intérêts économiques de l'Etat. Cette représentation plus juste contribuerait notamment à renouveler de

manière équitable les forces vives de la société monégasque, tout en s'enrichissant de nouvelles compétences et aptitudes.

Pour parvenir à cet objectif, le Conseil National a souhaité privilégier une approche souple et volontariste, fondée sur une incitation à assurer une meilleure représentativité des femmes, considérant qu'une démarche fondée sur la mise en place de quotas impératifs est souvent mal acceptée dans le monde de l'entreprise ou au sein des grandes organisations, aussi bien par les hommes que par les femmes. Il s'agit de contourner l'objection qui pourrait laisser penser qu'une femme obtient un poste, non pas en lien avec ses compétences, mais en rapport à son appartenance au genre féminin.

Aussi, convaincus de partager avec le Gouvernement la volonté de promouvoir et protéger les droits des femmes, les Conseillers Nationaux ont souhaité que l'Etat donne l'exemple, concernant les conseils d'administration des entités publiques, associatives et privées, dépendant de l'Etat, en assurant une représentation équilibrée parmi ses administrateurs. Fort de cet exemple, les Conseillers Nationaux sont convaincus que l'Etat peut jouer un rôle moteur dans l'évolution de la sociologie des dirigeants de ces structures monégasques. Certaines organisations donnent déjà l'exemple, le Conseil National souligne ainsi avec satisfaction la composition du conseil d'administration de la Croix Rouge Monégasque qui, sur ses quinze membres, comporte pas moins de dix femmes.

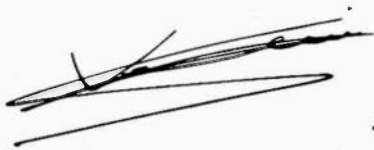
Le Conseil National demande que cette volonté de nommer davantage de femmes se traduise dans les faits, dans l'ensemble des conseils d'administration des entités publiques, associatives et privées, dépendant de l'Etat.

Considérant ce qui précède, les Conseillers Nationaux, unanimes, ont pris la décision de soumettre au vote de l'Assemblée et d'adopter solennellement et publiquement la présente Résolution.

Résolution

Vu l'article 91 du Règlement intérieur du Conseil National ;

Les Conseillers Nationaux, signataires de la présente Résolution, attendent du Gouvernement qu'il mette tout en œuvre pour s'assurer d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs au sein des conseils d'administration des entités publiques, associatives et privées, dépendant de l'Etat. Cette démarche constitue un pas de plus vers une égalité concrète entre les femmes et les hommes dans notre Pays.



Stéphane VALERI



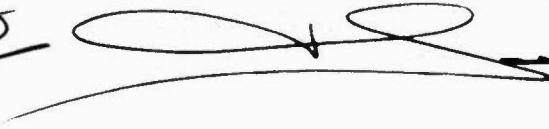
Brigitte BOCCONE-PAGES



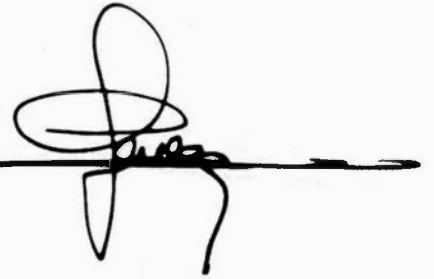
Balthazar SEYDOUX



Christophe ROBINO



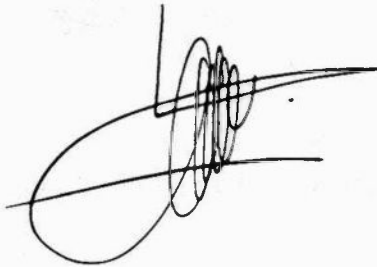
Thomas BREZZO



José BADIA



Marc MOUROU



Franck LOBONO



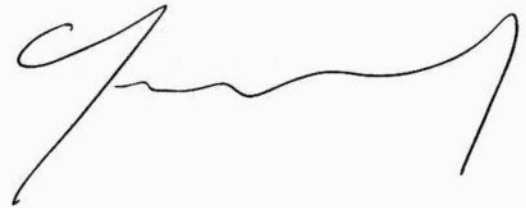
Nathalie AMORATTI-BLANC



Daniel BOERI



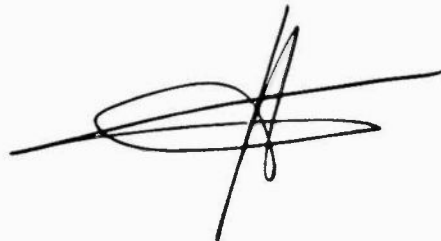
Fabrice NOTARI



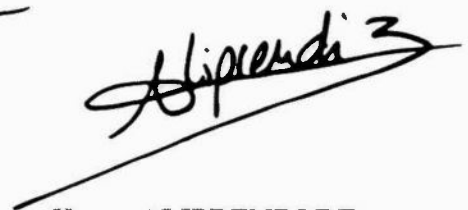
Guillaume ROSE



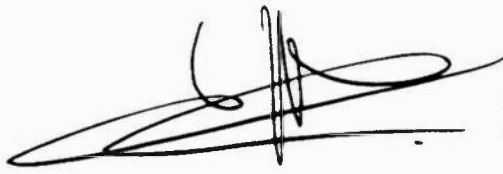
Franck JULIEN



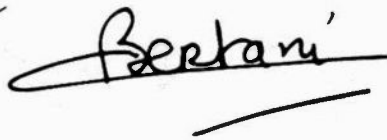
Jean-Louis GRINDA



Karen ALIPRENDI DE-CARVALHO



Pierre BARDY



Corinne BERTANI



Michèle DITTLLOT



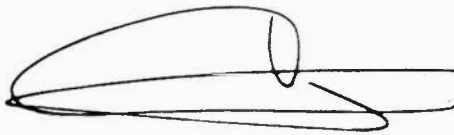
Jean-Charles EMMERICH



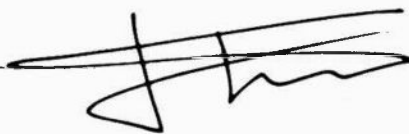
Béatrice FRESKO-ROLFO



Marie-Noëlle GIBELLI



Marine GRISOUL



Jacques RIT



Pierre VAN KLAVEREN